

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés –Assignation pour expulsion– Affaire
Commune de La Frette-sur-Seine [REDACTED]

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° D/2020/22 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre
toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant la dette de loyer constatée à l'encontre de [REDACTED]
Considérant le commandement de payer par un commissaire de justice notifié le 5 mars
2024 à [REDACTED]
Considérant le souhait de la commune de La Frette-sur-Seine d'engager une procédure
d'assignation au fond devant le juge des contentieux de la protection afin d'obtenir le
paiement des loyers dus et l'expulsion de l'occupante,

DECIDE

DE DESIGNER le Cabinet GOUTAL ALIBERT & Associés, 90 avenue Ledru-Rollin - 75011
Paris pour conseiller, représenter et assurer la défense des intérêts de la commune dans la
procédure susvisée au taux horaire de 150 € H.T.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 21 mars 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
D'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250321-d-2025-17-AU
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025